

COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

● **Julien Gondard,**
Maire de Fontainebleau,

● **Isabelle Bolgert,**
1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,

● **Francine Bollet,**
Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,

● **Laurent Roussel,**
Adjoint en charge des finances et du patrimoine,

● **Thibault Fliné,**
Adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,

● **José Tenda,**
Adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,

● **Fanny Malvezin,**
Adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,

● **Antoine Ingold,**
Adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,

● **Gérald Ronteix,**
Conseiller municipal délégué à la sécurité,

● **Dominique Lecerf,**
Conseiller municipal,

● **Aude Mainguy,**
Adjointe à la directrice du service Espaces Publics de la Ville,

● **Police municipale.**

Le rendez-vous a été donné à l'angle de la rue Dancourt et de la rue Gambetta.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

● **Un certain nombre de voiries étant en mauvais état, quelle est la stratégie adoptée par la Ville pour prioriser les chantiers ?**

Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler et séquencer quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de Vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt ;
- Place Decamps ;
- Boulevard Churchill ;

- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;
- Rue Adam Salomon ;
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril ;
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin ;
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin ;
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement

des équipements : chantier terminé fin août ;

- Rue du Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;
- Rue Auguste Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;

Chantiers 2025 déjà réalisés :

- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, **chantier terminé en mai.**
- Boulevard Crevat Durant, réfection du tapis d'enrobé de la rue dans sa partie comprise entre la rue du Mont-Ussy et la rue Jean Jaurès, **fin février.**
- D'autres chantiers sont à venir.



Boulevard Crevat Durant



Rue de Ferrare



Rue des Bois

• Où en sommes-nous concernant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED ? L'extinction de l'éclairage la nuit va-t-elle perdurer ?

La ville de Fontainebleau s'était engagée en 2020 dans une démarche de transition énergétique et écologique : **réduire de 40% l'empreinte carbone de la Ville d'ici à 2030**. Cet engagement s'est traduit par plusieurs actions concrètes, notamment le passage en LED de l'éclairage public débuté en 2017.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur quelques années encore, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, il permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, **il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » (luminosité à 10%) la nuit.** Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous sommes progressivement en mesure, quartier par quartier, de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui respecte la biodiversité et qui apaise le sentiment d'insécurité lié à l'extinction des lumières la nuit.



Le quartier piéton de la rue des Sablons a été le premier concerné, et, depuis, de nouvelles rues en sont équipées, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

• Qu'est-ce que la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) ?



La Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet de contrôler le paiement du stationnement à Fontainebleau. Son objectif est de **réduire la fraude qui avait atteint des niveaux intolérables** (33% de véhicules en situation de fraude en moyenne en 2023) **afin d'assurer un accès équitable au stationnement en ville pour tous et une rotation des véhicules qui bénéficie à la fois aux riverains et aux commerçants.**

Grâce à ce système, le taux de fraude au paiement du stationnement a diminué drastiquement en moins d'un an, passant à moins de 10%.

La réduction de la fraude permet de **financer davantage de travaux pour rénover les voiries et embellir l'espace public** et qui profitent à la fois aux Bellifontains mais aussi aux visiteurs extérieurs.

• Pourquoi les Bellifontains constatent-ils une hausse de leurs impôts locaux, alors que la Ville s'est engagée à ne pas les augmenter ?

En 2025, et pour la neuvième année consécutive, **le taux d'imposition de la Ville sur la taxe foncière ne sera pas modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains.**

Aucune augmentation de tarif ni extension de zone payante n'ayant eu lieu en concomitance, ce système ne change rien pour les conducteurs qui s'acquittent de leurs droits au stationnement.

Le dispositif fonctionne en scannant les plaques d'immatriculation des véhicules, permettant ainsi de détecter les infractions liées au non-paiement ou au dépassement du temps de stationnement. **À noter que le LAPI ne sanctionne pas les autres infractions (stationnement gênant sur un trottoir par exemple) qui relèvent de la police municipale ou nationale.**

Pour rappel, si le LAPI effectue un passage entre le moment où vous vous gardez et le moment où vous prenez votre ticket à l'horodateur, un délai de grâce de 10 minutes est prévu pour éviter toute verbalisation infondée.

Cas particuliers :

Certains professionnels de santé **bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions** pour faciliter leurs déplacements au domicile des patients. Pour disposer de cette gratuité (la liste des critères peut être

consultée sur le site de la Ville), il suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

Pour les détenteurs d'une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier de la gratuité sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. **Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre ou via PayByPhone et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.



• Depuis le 1^{er} mars, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. Pourquoi ce changement a-t-il eu lieu et comment ce nouveau système fonctionne-t-il ?

Pour rappel, depuis plus de 20 ans la collecte des déchets est assurée par le SMICTOM de la région de Fontainebleau (35 communes) et non par la ville de Fontainebleau.

Jusqu'alors, les bennes du SMICTOM étaient équipées d'un double compartiment permettant de séparer les déchets. Aujourd'hui, le seul fabricant européen de camions bi-compartimentés a pris la décision de ne plus produire ce type de véhicule pour des raisons économiques. **Le SMICTOM a donc été contraint de changer de modèle de collecte au profit d'un système de collecte en « benne simple » depuis le 1^{er} mars 2025.**

Pour ce faire, de nouveaux bacs ont été distribués aux Bellifontains et les

cloisons des bacs actuels ont été retirées. **Cela n'impacte en rien le tri de vos déchets** puisque les 4 types de déchets (emballages en verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères et déchets végétaux) qui étaient collectés en deux bacs compartimentés, le sont désormais en quatre bacs individuels simples.

En parallèle, les fréquences de collecte des bacs ont été adaptées aux tonnages moyens et à la suppression des bacs compartimentés. La collecte est donc parfois plus espacée pour réduire le nombre de bennes en circulation tout en assurant la collecte des 4 types de déchets en porte à porte.

Néanmoins, compte tenu de ces nouvelles fréquences de collecte,

si vous estimez que votre dotation de poubelles ne correspond pas à vos besoins, il vous est possible de prendre attache directement avec le SMICTOM afin de demander des bacs plus grands ou plus petits. Le SMICTOM s'est également engagé à procéder à des ajustements dans l'organisation de sa collecte dans les mois à venir si cela s'avérait nécessaire. À titre d'exemple, la collecte des végétaux initialement interrompue entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, a été avancée au 17 mars.

La ville de Fontainebleau sera attentive au bon déroulement de la collecte pour que le tri puisse se faire dans les meilleures conditions.

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE 2025 :

Calendrier de collecte 2025

Commune de Fontainebleau



HYPER-CENTRE

Sortir le bac la veille au soir

Ordures ménagères **Le LUNDI et du MERCREDI au SAMEDI**
Pas de collecte les 1^{er} mai et 25 décembre

Emballages et papiers **MERCREDI et VENDREDI**

Emballages en verre **JEUDI**
La collecte du 1^{er} mai est reportée au samedi 3 mai et celle du 25 décembre au samedi 27 décembre

CENTRE

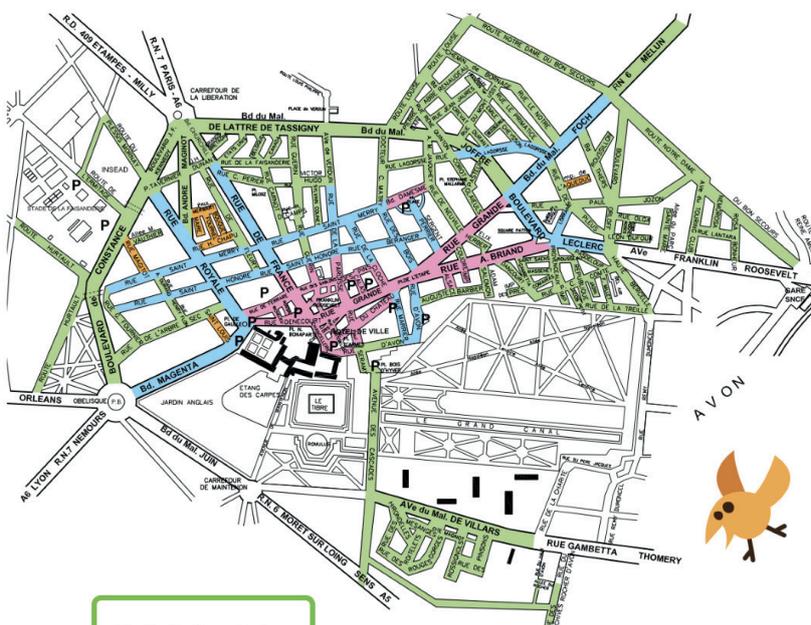
Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI et JEUDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **MERCREDI** semaine impaire

Végétaux **MARDI** semaine paire
Interruption de la collecte des végétaux du 1^{er} décembre au 31 mars



HABITAT PAVILLONNAIRE

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **MERCREDI** semaine impaire

Végétaux **MARDI** semaine paire
Interruption de la collecte des végétaux du 1^{er} décembre au 17 mars

RUES SAINT-LOUIS, MAGIOT, CHAPU, FOURNEL, BOUQUET, MERWART, IMPASSE MAIRE ET IMPASSE DE L'AQUEDUC

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **JEUDI** semaine impaire

Professionnels et logements collectifs :
En cas de difficultés dans la gestion de vos déchets, contactez-nous : collecte@smictom-fontainebleau.fr

Points d'apport volontaire

Déchets alimentaires
Trouvez la borne la plus proche de chez vous : www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau





• Quelles sont les mesures prises par la Ville pour lutter contre les nuisances, particulièrement en soirée ?

Face à une réorganisation de la circonscription de police nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, **la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place une brigade de nuit** au sein de la police municipale. Opérationnelle depuis le 6 janvier 2025, cette brigade répond aux besoins de tranquillité publique exprimés par les Bellifontains, en **prolongeant la présence policière à des heures plus tardives**. La brigade a d'ores et déjà été mobilisée à de nombreuses reprises, notamment lors de soirées trop bruyantes. Son intervention a permis de rétablir la tranquillité du quartier.

Parallèlement, dans le but de garantir aux Bellifontains sécurité et tranquillité, **la Ville développe son réseau**

de vidéoprotection en augmentant progressivement le nombre de caméra en ville et a mis en place un Centre de Supervision Urbain (CSU) en fin d'année dernière. Ce nouveau dispositif permet à un agent de police municipale de **surveiller l'espace public en temps réel et de diriger les patrouilles là où c'est nécessaire.** En dehors des créneaux de présence d'opérateurs municipaux, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police nationale de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement les patrouilles de police municipale en cas de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87.**

2. QUESTIONS - RÉPONSES

ENSEMBLE DU QUARTIER :

Un véhicule avait été vandalisé la veille de la visite de quartier, rue Dancourt. Quelles actions sont menées par la ville pour lutter contre la délinquance ? Des caméras sont-elles présentes dans ce quartier ?

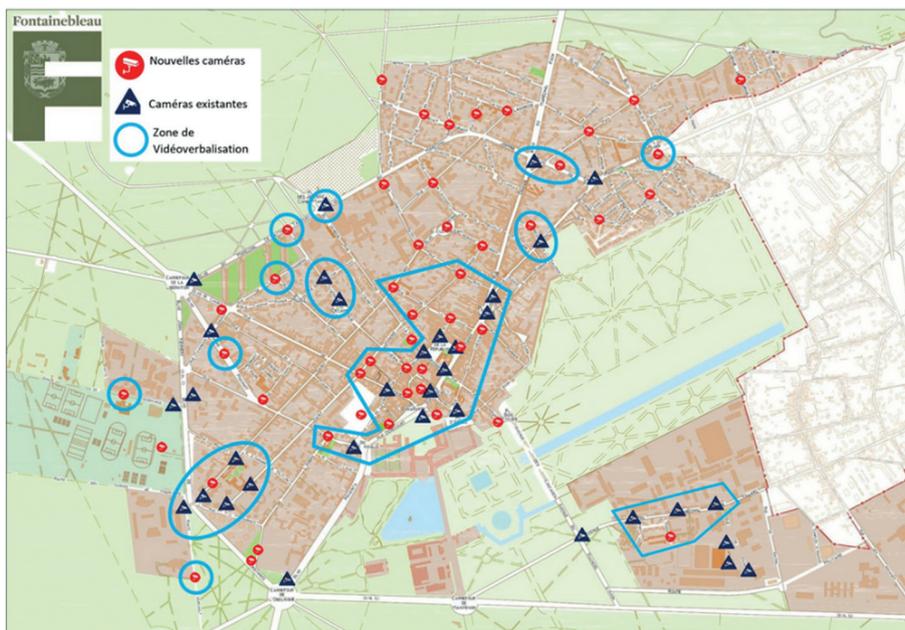
Le quartier des Provençaux compte actuellement 2 caméras, **4 nouvelles seront prochainement installées.** Cela s'inscrit dans une démarche globale de développement du réseau de vidéoprotection, à l'échelle de la Ville **40 caméras sont en place, avec un objectif de 84 caméras** opérationnelles d'ici 2028.

Par ailleurs, nous tenons à rassurer les riverains sur ce point, **nos services de police n'observent pas une**

augmentation des incivilités dans ce secteur. Les chiffres de dégradations de véhicules restent stables sur la même période (de janvier à mars) : 9 en 2023, 7 en 2024, 9 en 2025. C'est encore trop élevé, mais cela n'indique pas une tendance à la hausse.

En complément de la vidéoprotection, et de la création d'une brigade de nuit (cf question précédente), **la Ville a voté lors du dernier conseil municipal la mise en place de**

la vidéoverbalisation. Grâce à la transmission en direct des images au Centre de Supervision Urbain, les agents pourront **sanctionner en temps réel les infractions**, libérant ainsi du temps pour les autres missions au service de la sécurité des Bellifontains. **Cette verbalisation sera toujours effectuée par un agent assermenté** et non par un ordinateur ou un système automatisé.



• **Des bornes de recharge électrique vont-elles être installées dans le quartier ?**

À court terme aucune nouvelle borne de recharge électrique ne sera installée sur la voirie. En revanche, dès cette année, **près de 20 bornes seront progressivement implantées dans les parkings** en ouvrage (parkings : Napoléon et Étape).

PLACE NADIA BOULANGER

• **La place Nadia Boulanger va-t-elle être prochainement réaménagée par la Ville ?**

Oui, la Ville a toujours pour projet de réaménager cette place en la végétalisant davantage. Le projet a été reporté en raison de contraintes budgétaires, nous vous tiendrons informés lorsque l'aménagement sera inscrit au calendrier.

RUE DANCOURT :

• **Dans cette rue très passante, certains automobilistes circulent à une vitesse excessive.**

Un radar pédagogique a été installé afin de sensibiliser les automobilistes qui empruntent cette rue. Les données sont enregistrées (vitesse, nombre de véhicules, horaires...) puis étudiées afin que nos services prennent des mesures si cela s'avère nécessaire (changement de sens de circulation, création de ralentisseurs...).

Si cette situation devait perdurer dans le temps, la police municipale lancerait alors une opération coup de poing afin de sanctionner les conducteurs imprudents.

• **Il semblerait qu'un potelet soit manquant au niveau des zébras, est-il possible d'en ajouter un ?**

Les services techniques de la Ville ont ajouté les potelets manquants. Les bornes en plastique ont également été remplacées par des potelets neufs.



Avant



Après



Avant



Après

RUE PIERRE-CHARLES COMTE :

• **Le panneau STOP est fréquemment grillé par les automobilistes.**

Le panneau STOP et les marquages au sol sont parfaitement visibles, cela relève donc du mauvais comportement de certains automobilistes. **La police municipale a été informée de ce cas particulier** et exercera une attention particulière au niveau de cette intersection.

ANGLE DE LA RUE SAINT-SAËNS ET DE LA RUE DES PROVENCEAUX :

• **Cette intersection est considérée par certains comme accidentogène.**

L'installation de deux nouveaux STOP au croisement est à l'étude. Si le projet est validé, il ne pourra être réalisé qu'après les travaux d'entretien des réseaux prochainement engagés par GRDF.

RUE DE LA RÉPUBLIQUE :

- **Un bateau (abaissement de trottoir) donne sur une place de stationnement, est-ce normal ?**

Le marquage délimitant le stationnement dans la rue va être repris afin de ne pas bloquer la sortie des habitations.



situation avant intervention de nos services

RUE ARISTIDE BRIAND :

- **Quel est le devenir de l'ancien bâtiment auparavant occupé par l'enseigne le Bûcheron ?**

Ce bâtiment appartenant à la SEM du Pays de Fontainebleau fait l'objet d'un **projet de requalification** en un nouvel espace nommé : « Quai 77 ». Le projet initial prévoyait une réhausse de 2 étages.

Après concertation avec les associations de préservation du patrimoine et la Ville, la SEM a décidé de réhabiliter le bâtiment actuel **en restant à la même hauteur**. Il sera composé d'étages à louer (coworking), d'un

rez-de-chaussée loué à une association ainsi que d'un local vélo d'une grande capacité. En effet, ce nouvel espace a été pensé pour **accueillir un public local, pouvant y accéder en mobilité douce**.

RUE DE LA TREILLE :

- **La Ville peut-elle rendre l'entrée du parc plus sûre pour les piétons et cyclistes ?**

Il n'y a **pas de place suffisante** sur le domaine public pour installer une barrière au niveau de la sortie du parc afin de ralentir les vélos débouchant sur la route. La Ville est donc en lien avec le Château pour **trouver une solution** depuis l'intérieur du parc.

BOULEVARD DU GÉNÉRAL LECLERC :

- **Pourquoi les marquages au sol permettant aux cyclistes de tourner à gauche depuis le boulevard du Général Leclerc vers la rue Aristide Briand ont-ils disparu ?**

Lors de la reprise de la voirie par le département, le cheminement des vélos avait été estimé **accidentogène** (le fait de couper la voie à contresens pour traverser le boulevard). Le cheminement des cyclistes avait donc été transféré un peu plus loin, au niveau du passage piéton.

Pour autant, à l'usage, les vélos prennent toujours l'itinéraire de l'ancien marquage, **la Ville a donc créé un nouvel aménagement** : un feu au dos du feu tricolore (cf photo ci-contre) permettant aux cyclistes de savoir si la traversée est possible. Par ailleurs, nous **étudions la possibilité d'un nouveau marquage au sol**.

Pour autant, **cet axe appartient au département**, tout aménagement devra donc être soumis à validation.



- Les places de stationnement PMR, auparavant utilisées par une Institution pour enfants en situation de handicap aujourd'hui fermée, sont assez peu utilisées. Est-il possible de les remplacer par des places de stationnement classiques ?

La suppression d'une place PMR doit être justifiée auprès de la commission communale d'accessibilité, une faible fréquentation ne constitue pas un motif valable. **Ce point reste donc encore à l'étude.**



- Le massif végétal situé devant le fleuriste obstrue la visibilité au niveau de la route, est-il possible de le tailler pour le rendre moins imposant ?

Les services de la Ville ont procédé à la taille de ce massif végétal.

SQUARE PICASSO :

- Le square Picasso va-t-il faire l'objet d'un réaménagement ?

Le square va en effet être réaménagé pour la fin de l'année. La Ville va installer un candélabre dans le square, permettant de créer un nouveau point de lumière la nuit. De plus, **de nouvelles plantations et bancs** seront mis en place afin de proposer aux riverains un nouvel espace accueillant et agréable.

RUE PASDELOUP :

- Lors de la dernière visite de quartier, les habitants nous ont fait part de l'état dégradé de l'angle du mur au pied des escaliers du square Picasso (parfois utilisé comme dépôt).

Depuis la dernière visite, **une jardinière a été créée** ce qui permet de réduire les éventuels dépôts sauvages et de proposer un nouvel aménagement végétalisé.



Avant



Après

RESTONS CONNECTÉS !
TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
OFFICIELLE



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

RESTEZ INFORMÉS !
INSCRIVEZ VOUS
À LA NEWSLETTER*

*lettre d'information



3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.
- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville www.fontainebleau.fr ou en scannant ce QR code :



HÔTEL DE VILLE - 40 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU